

**ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
20 FÉVRIER 2018 À 19 H 30
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE BROSSARD**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

3 PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 23 JANVIER 2018 - APPROBATION

4 COMMUNICATIONS

4.1 SERVICES D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL - CONTRAT SI-18 -1197 - OCTROI DE CONTRAT

5 TRAVAUX PUBLICS

5.1 ENTRETIEN DES PISCINES ET PATAUGEOIRES - CONTRAT SP-15-860 - RECONDUCTION - APPROBATION

5.2 INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE - CONTRAT SP-14-718 - RECONDUCTION - APPROBATION

5.3 LOCATION D'UN CAMION-OUTILS AVEC MAIN-D'OEUVRE - CONTRAT SI-16-927 - RECONDUCTION - APPROBATION

5.4 FOURNITURE ET LIVRAISON DE TERRE VÉGÉTALE - CONTRAT SP-18-1172 - OCTROI DE CONTRAT

5.5 FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DE PAILLIS DE CÈDRE NATUREL ET DE BOIS RAMÉAL FRAGMENTÉ, NON CALBRÉ - CONTRAT SP-18-1174 - OCTROI DE CONTRAT

5.6 FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE - TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE CARGILL - CS-20172018 - QUANTITÉ SUPPLÉMENTAIRE - AUTORISATION

5.7 ACQUISITION DE VÊTEMENTS POUR LES COLS BLEUS - ENTENTE DE GRÉ À GRÉ - AUTORISATION

5.8 ARÉNA MICHEL NORMANDIN - GESTION - CONTRAT SP-10-353 - RECONDUCTION

6 LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6.1 SERVICE DE TRANSPORT DE PASSAGERS PAR AUTOBUS - CONTRAT SP-18-1184 - OCTROI DE CONTRAT

6.2 SERVICES DE TECHNICIENS EN AUDIOVISUEL 2018-2019 - CONTRAT SP-17-1167 - OCTROI DE CONTRAT

- 6.3 OFFRE DE SERVICES EN TENNIS - CONTRAT SP-14-744 - PROLONGATION DE CONTRAT - APPROBATION
- 6.4 CAMPS DE JOUR DE SOCCER ÉTÉ 2018 - ASSOCIATION DE SOCCER DE BROSSARD - CONTRAT DE SERVICE - ENTENTE - APPROBATION ET SIGNATURE
- 7 **BIBLIOTHÈQUE**
- 8 **FINANCES**
- 8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 19 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2018 - APPROBATION
- 8.2 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION
- 8.3 PLATEFORME DE CONSULTATION D'INFORMATIONS DE TAXATION – IMMONET - CONTRAT D'ABONNEMENT
- 8.4 ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN - USAGERS 65 ANS ET PLUS - RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL) - ENTENTE
- 9 **RESSOURCES HUMAINES**
- 9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
- 9.2 GRILLE DE PONDÉRATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE - APPROBATION
- 9.3 MESURES DISCIPLINAIRES – SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION
- 9.4 POLITIQUE DRH-07 RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICES ET DES ÉVÈNEMENTS SOCIAUX - MISES À JOUR – MODIFICATIONS
- 9.5 FIN D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE
- 10 **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
- 11 **SERVICES JURIDIQUES**
- 11.1 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION
- 11.2 MANDAT - PROCÉDURES JUDICIAIRES - CONTESTATION DE LA VALIDITÉ DE LA ZONE HI-565 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (MAISON BROSSARD) - AUTORISATION
- 11.3 MANDAT - PROCÉDURES JUDICIAIRES - 5900 ET 5950 BOULEVARD MARIE-VICTORIN (ANCIEN GRAVEL AUTO) - AUTORISATION
- 11.4 RÈGLEMENT REG-10-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-10 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - AVIS DE MOTION
- 11.5 RÈGLEMENT REG-10-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-10 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
- 11.6 RÈGLEMENT REG-410 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LEDUC ET DE LA PROMENADE DU SQUARE (LOT 6) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 009 100 \$ - AVIS DE MOTION

- 11.7 **RÈGLEMENT REG-410 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LEDUC ET DE LA PROMENADE DU SQUARE (LOT 6) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 009 100 \$ - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 11.8 **RÈGLEMENT REG-412 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE ARBOUR ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 877 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 578 000 \$ - AVIS DE MOTION**
- 11.9 **RÈGLEMENT REG-412 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE ARBOUR ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 877 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 578 000 \$ - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 11.10 **RÈGLEMENT REG-413 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BRETAGNE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 064 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 574 000 \$ - AVIS DE MOTION**
- 11.11 **RÈGLEMENT REG-413 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BRETAGNE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 064 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 574 000 \$ - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 11.12 **RÈGLEMENT REG-414 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BROSSARD - AVIS DE MOTION**
- 11.13 **RÈGLEMENT REG-414 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BROSSARD - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 11.14 **RÈGLEMENT REG-362-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE CORRIGER DU TEXTE DE NATURE CLÉRICALE, PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAVILLONS DE JARDIN, AUVENTS RÉTRACTABLES ET PERGOLAS ET AUTRES DISPOSITIONS - AVIS DE MOTION**
- 11.15 **RÈGLEMENT REG-362-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE CORRIGER DU TEXTE DE NATURE CLÉRICALE, PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAVILLONS DE JARDIN, AUVENTS RÉTRACTABLES ET PERGOLAS ET AUTRES DISPOSITIONS - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**
- 11.16 **RÈGLEMENT REG-362-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE CV-102 ET D'AJOUTER UNE NOTE À LA ZONE HL-458 AFIN D'AUTORISER QUE LES SUITES D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SOIENT DES SUITES JUXTAPOSÉES - AVIS DE MOTION**
- 11.17 **RÈGLEMENT REG-362-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE CV-102 ET D'AJOUTER UNE NOTE À LA ZONE HL-458 AFIN D'AUTORISER QUE LES SUITES D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SOIENT DES SUITES JUXTAPOSÉES - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**
- 11.18 **RÈGLEMENT REG-363-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET D'ASSURER LA COHÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 - AVIS DE MOTION**
- 11.19 **RÈGLEMENT REG-363-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET D'ASSURER LA COHÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 11.20 **RÈGLEMENT REG-365-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION REG-365 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT SUR PIEUX ET AJOUTANT DES DISPOSITIONS SUR L'ÉVACUATION D'EAU DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL - AVIS DE MOTION**

11.21 RÈGLEMENT REG-365-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION REG-365 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT SUR PIEUX ET AJOUTANT DES DISPOSITIONS SUR L'ÉVACUATION D'EAU DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

12 URBANISME

12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 24 JANVIER 2018

12.2 DÉROGATION MINEURE – 5758, 5760, 5762, AVENUE AUTEUIL - ZONE HA-218

12.3 DÉROGATION MINEURE – 4325, RUE LENOIR - ZONE HL-458

12.4 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE - 6071, AVENUE AUTEUIL - TRANSFORMATION IMMEUBLE RÉSIDENTIEL EN COMMERCIAL - REFUS

12.5 CESSION POUR FINS DE PARC – TERRAIN RIVERAIN À LA VOIE MARITIME DU FLEUVE SAINT-LAURENT – LOT 4 115 695 - AUTORISATION DE SIGNATURE

12.6 ÉVÉNEMENTS FESTIFS AU 2151, BOULEVARD LAPINIÈRE - MAIL CHAMPLAIN - AUTORISATION

12.7 DÉNOMINATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL ALPHONSE LEPAGE

12.8 DEMANDE D'AUTORISATION - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) - PARTIE DU LOT 2 702 148 - CLUB D'AÉROMODÉLISME BROSSAIR – RECOMMANDATION

12.9 STATUT DE SITE PATRIMONIAL - MAISON BROSSARD SITUÉE AU 4240, CHEMIN DES PRAIRES - LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL - DEMANDE

13 GÉNIE

13.1 FUTURE VOIE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 10 OUEST - ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 3 291 736 ET 3 291 735 APPARTENANT À FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR - PROMESSE D'ACHAT - APPROBATION

13.2 CHEMIN DES PRAIRIES - RECONSTRUCTION DES PASSAGES À NIVEAU - CANADIEN NATIONAL (CN) - CONVENTIONS - AUTORISATION

13.3 AMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS MENANT À L'AUTOROUTE 10 OUEST - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLE 32 - MDDELCC - AUTORISATION ET CONFIRMATION

13.4 GRAND PARC URBAIN - PLAN D'EAU - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLE 32 - MDDELCC - AUTORISATION ET CONFIRMATION

14 APPUIS - SUBVENTIONS - PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE DIFFÉRENTS ORGANISMES

14.1 SUBVENTION - DEMANDES DE SOUTIEN

14.2 JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE - 21 MARS 2018 - PROCLAMATION

14.3 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ASSISES ANNUELLES 2018 – INSCRIPTION

14.4 PÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE - AMBASSADEUR

15 DÉPÔT – DOCUMENTS

15.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 18 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2018 - DÉPÔT

15.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

15.3 LETTRE ET RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) - JANVIER 2018 - AUDIT - DÉPÔT

15.4 ACQUISITION DE PNEUS - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) - ANNÉE OPTIONNELLE - CONTRAT 999107139 - DÉPÔT

16 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018 - ORIENTATIONS

17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 20 février 2018, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature et effets des dérogations demandées
Adresse : 4325, rue Lenoir Lot : 4 431 753 Zone : HI-458 Dossier : 2017-0400	- Autoriser la construction d'un bâtiment de la classe d'usage multifamiliale de 4 logements répartis en côte à côte alors que le 3 ^{ième} paragraphe de l'article 98 du règlement de zonage numéro REG-362 exige qu'au moins 50% des logements se situent complètement au-dessus d'un ou plusieurs logements.
Adresses : 5758-5760-5762, rue Auteuil Lot : 2 028 218 Zone : Ha-218 Dossier : 2018-0002	- Régulariser un empiètement de 2,1 mètres d'une galerie et d'un balcon dans la marge arrière alors que le tableau 103 de l'article 105 du règlement de zonage numéro REG-362 prescrit un empiètement maximal de 2 mètres dans une marge minimale prescrite à la grille de moins de 15 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de ces demandes en se présentant le 20 février 2018 à 20 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

Dérogation mineure 2018-0003– 4325, rue Lenoir – lot 4 431 753 – Autoriser la construction d'un bâtiment de la classe d'usage multifamiliale de 4 logements répartis en côte à côte alors que le règlement de zonage numéro REG-362 exige qu'au moins 50% des logements se situent complètement au-dessus d'un ou plusieurs logements – **DISTRICT 9**

MISE EN SITUATION :

Une demande de modification réglementaire portant sur le 3^e paragraphe de l'article 98 du règlement de zonage numéro REG-362 titré *Répartition des logements dans une habitation*, qui stipule que « [...] dans le cas d'un bâtiment principal occupé par un usage de la classe «multifamiliale», au moins 50% des logements doivent se situer complètement au-dessus d'un ou plusieurs autres logements [...] », a été analysé par la Direction de l'urbanisme. Cette analyse conclut que la zone HI-458 pourrait être exemptée de l'application de cet article. En effet, la quasi-majorité des habitations multifamiliales déjà construites sous l'ancien règlement de zonage numéro 1642 dans cette zone ont moins de 50% de leurs logements situés complètement au-dessus d'un ou plusieurs autres logements. Ainsi, la Direction de l'urbanisme recommande de procéder à une modification de l'annexe A du règlement de zonage numéro REG-362 afin de spécifier à la grille des usages et normes de la zone HI-458 que les constructions multifamiliales sont exemptées de se conformer à l'article 98 du règlement de zonage numéro REG-362.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :

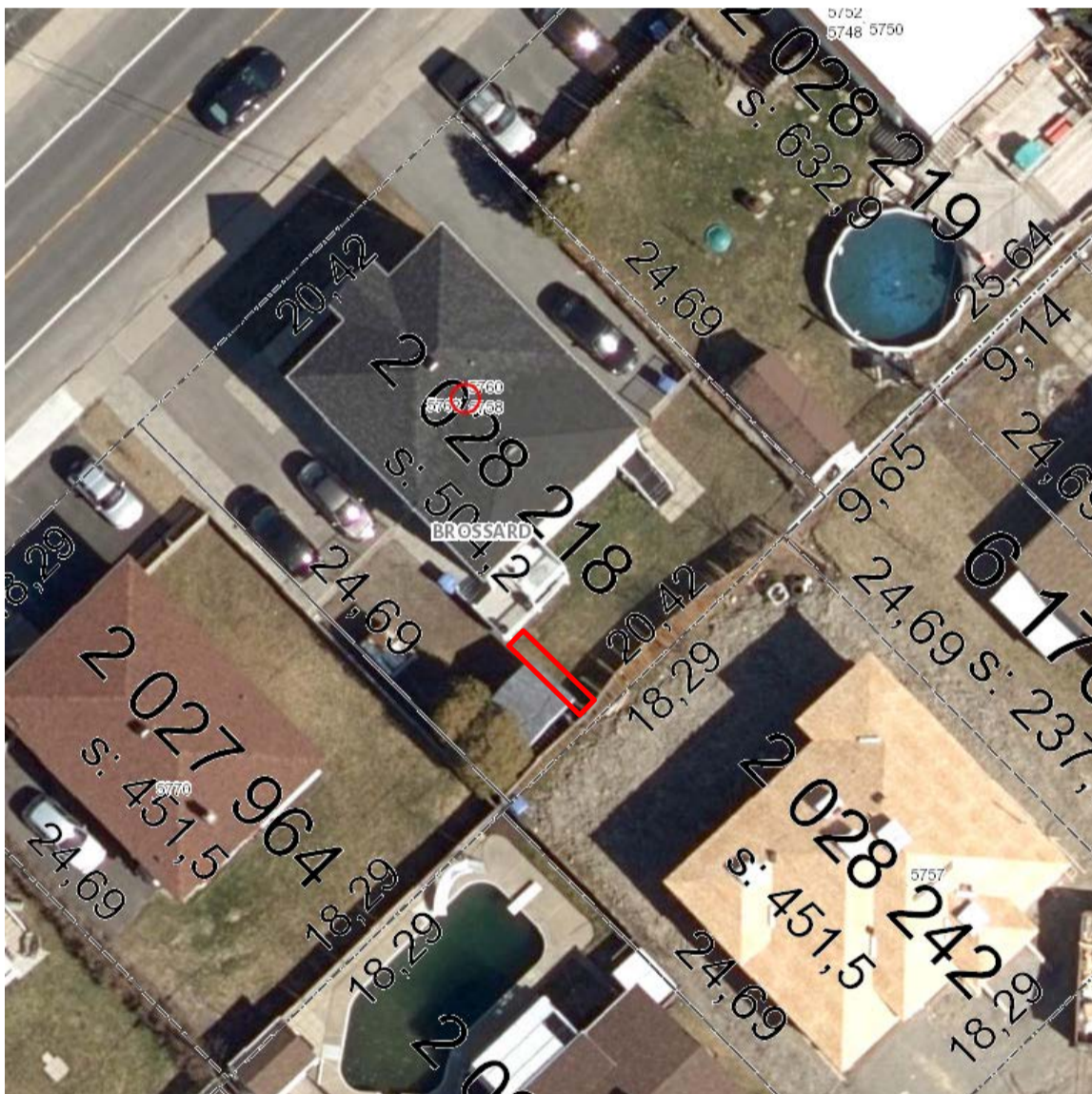


Dérogations mineures 2018-0002 – 5758-5760-5762, avenue Auteuil – lot 2 028 218 – Régulariser un empiètement de 2,1 mètres d'une galerie et d'un balcon dans la marge arrière alors que le tableau 103 de l'article 105 du règlement de zonage REG-362 prescrit un empiètement maximal de 2 mètres dans une marge minimale prescrite à la grille de moins de 15 mètres pour un balcon et une galerie – **DISTRICT 3**

MISE EN SITUATION :

Le bâtiment existant au 5758-5760-5762, avenue Auteuil a été construit dans les années 1950 puis agrandi en triplex en 2006. Lors de l'agrandissement réalisé suivant l'obtention d'un permis de construction, la galerie arrière au rez-de-chaussée et le balcon à l'étage ne devaient empiéter que de 1,77 mètre dans la marge arrière minimale de 7,5 mètres. Ils ont été réalisés légèrement plus profonds que prévu. La situation actuelle fait donc en sorte que les balcons empiètent de 2,10 mètres, au lieu du 2 mètres maximal autorisé par le règlement de zonage actuel REG-362, qui reprend le même empiètement maximal que l'ancien règlement de zonage # 1642 (qui était en vigueur au moment de l'agrandissement du bâtiment en 2006). Afin de régulariser la situation, une demande de dérogation mineure est donc déposée.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :



Décision du conseil :

Le Conseil a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance ordinaire du 20 février 2018.